



Réunion du 2 novembre : Directeur / APE

Préalable à la discussion

Points positifs :

Nous souhaitons insister sur l'amélioration significative des conditions d'accueil lors de la rentrée 2016-17.

Les parents tiennent à remercier l'équipe pédagogique des efforts mis en œuvre pour la répartition des classes et notamment pour éviter que les élèves soient 2 ans de suite dans une classe double niveau.

Nous avons des retours très positifs suite au « coffee morning » de présentation des langues à l'école. Les parents ont adhéré au discours clair de l'équipe et apprécié le temps de partage avec les professeurs de langue disponibles et très à l'écoute.

Les parents encouragent l'équipe pédagogique dans toutes les actions intergénérationnelles et celles axées sur l'ouverture vers l'extérieur.

Questions en vue de la préparation du conseil d'école du 3 novembre 2016

1. Communication :

Les parents regrettent que certaines informations, touchant directement leurs enfants ne leur soient pas communiquées. Serait-il possible que les parents soient systématiquement informés sur les événements qui interviennent dans la vie de l'enfant ? (convocation, difficultés par rapport à la classe, punitions etc...).

Monsieur Dib nous répond que les petits problèmes qui se passent dans la vie de l'élève à l'école doivent rester à l'école. Les enfants auraient besoin de garder un jardin secret, de savoir que ce qui se passe à l'école ne sera pas ébruité ; cela les ferait gagner en autonomie et leur donne confiance. L'APE insiste sur le ressenti des parents qui ne remettent pas en cause la bienveillance de l'équipe mais souhaiteraient simplement recevoir une information quand ça ne se passe pas bien pour leur enfant à l'école. Monsieur Dib nous répond qu'il existe une graduation et que les parents ne sont quasi jamais convoqués du jour au lendemain mais après une rencontre avec l'enseignant et/ou des mots dans le cahier de liaison. Toutefois en cas de harcèlement ou problème grave, les parents peuvent être convoqués immédiatement.

Cette question est reprise en conseil d'école.

De même quand des événements importants (tragiques notamment) ont lieu dans une classe, serait il possible que les parents reçoivent un mail le jour même où l'instituteur en parle en classe ? Certains enfants ne racontent rien et les parents n'ont pas les clés pour débiter une discussion avec leurs enfants.

Monsieur Dib entend notre question et va faire en sorte d'améliorer la communication, en fonction des circonstances et des événements.

Enfin, nous tenons à vous dire notre soutien dans les actions menées par l'école au profit d'associations (Courses pour le Népal ou marche pour l'eau par exemple). Toutefois, les parents souhaiteraient être informés en amont plutôt que d'être « mis devant le fait accompli » et ainsi éviter le sentiment qu'« on leur force la main »...

Monsieur Dib précise que deux enseignantes s'occupent du projet et ce depuis juin 2016. La difficulté a été d'obtenir les informations sur l'association. Ces informations lui sont parvenues tard et il a donc communiqué avec les familles au moment où ces informations lui sont parvenues.

Il est envisagé qu'un enseignant ait un rôle défini dans ce domaine afin de mieux organiser et prévoir les actions.

2. Hygiène et sécurité des enfants :

- Pendant la récréation :

Pendant les temps de récréation, certains enfants se plaignent de violences verbales ou physiques, ne se sentent pas à l'aise, sont angoissés et ne profitent pas de ce moment de détente. Comment ce temps de récréation pourrait-il être amélioré ? Quel impact les travaux auront-ils sur ce temps de récréation ? Envisagez vous des temps de récréation alternés pour éviter que toutes les classes soient ensemble en pause dans une cour qui n'est pas spécialement adaptée non seulement au nombre élevé d'élèves mais aussi à leur différence d'âge et de corpulence ?

Monsieur Dib nous répond que 3 surveillants sont dans la cour et un autre dans le hall. Ce nombre semble suffisant. Les délégués de classe ont déjà discuté de ce sujet. Monsieur Dib explique que ce temps de récréation fait partie des apprentissages et du vivre ensemble.

Cette question est reprise en conseil d'école et les enseignants demandent aux parents de faire passer le message suivant aux enfants : ils doivent aller voir le surveillant même si ce n'est pas leur enseignant dès que l'incident a lieu. Il vaut mieux régler le problème dans la cour qu'une fois rentrés dans la classe. Sur la cour pendant les travaux, Monsieur Dib nous dit que la taille ne sera pas changée mais que sa configuration sera modifiée. Cette question doit être vue en conseil d'établissement.

Quant aux récréations alternées, Monsieur Dib nous explique que ce n'est pas envisageable du fait des 3 classes en rez de chaussée qui donnent sur la cour et qui seraient donc gênées par le bruit. Monsieur Dib insiste aussi sur le fait qu'il souhaite que l'école soit un lieu de travail où règne calme et sérénité (et pour cela, il faut limiter les entrées et sorties des élèves de leur classe afin d'éviter le bruit dans les couloirs).

Dans la cour des maternelles, il nous a été signalé une plaque d'égout dangereuse. Le nécessaire a-t-il été fait ?

Oui, la plaque a été réparée. Toutefois, Monsieur Dib nous dit qu'il faut faire des travaux sur toutes les plaques d'égout pour installer un système pour bloquer leur ouverture.

- Dans les classes :

Les fenêtres de certaines classes ne peuvent pas du tout s'ouvrir. Les enfants se plaignent du manque d'aération dans ces salles. Quels sont les travaux envisagés pour remédier à ce problème ?

Des travaux de réparation ont déjà été entrepris pour améliorer la situation. On peut désormais entrouvrir toutes les fenêtres.

La rénovation, elle, sera plus longue et programmée dans le temps.

Monsieur Dib nous explique qu'il n'est pas possible de changer les fenêtres dans l'immédiat car le bâtiment bouge (notamment suite aux travaux dans la cour du milieu). Cette question sera discutée en conseil d'établissement.

- Aux grilles :

Les enfants du primaire peuvent ils sortir seuls de l'école ? La question se pose notamment pour les primaires ayant des frères ou sœurs en maternelle et qui sortiraient seuls par la grille verte et attendraient leurs parents sur le trottoir (risque de se retrouver seul à l'extérieur si le parent est retenu dans l'enceinte de l'école). Quel message doit on faire passer aux parents ?

Monsieur Dib nous répond que les enfants de maternelle doivent être remis à un adulte dûment autorisé (Il nous rappelle d'ailleurs que vous pouvez modifier et ajouter des noms des personnes autorisées à récupérer vos enfants tout au long de l'année).

Pour les élèves d'élémentaire, il n'y a pas d'obligation de les remettre à un adulte, même si vous avez remarqué que les surveillants aux grilles sont vigilants. C'est donc aux parents d'expliquer à leurs enfants qu'ils ne doivent pas sortir tant que l'adulte n'est pas là. L'école est déchargée de toute responsabilité une fois l'enfant sorti.

- **Travaux :**

Les travaux vont débuter. Quels sont les aménagements prévus notamment pour les accès à l'école ou vers le chantier ?

Pendant la durée des travaux, les conditions de sécurité seront garanties pour l'ensemble des élèves et des personnels. Cela concernera les accès et les espaces de jeux.

Cette question sera étudiée au conseil d'établissement et par la commission des travaux qui va être mise en place.

3. Sécurité extérieure :

- **Badges :**

Les parents auraient aimé être consultés concernant les mesures décidées au sujet de la sécurité (n'est il pas envisageable de faire une enquête avant de prendre des mesures ?).

Des badges vont visiblement être mis en place. Pourriez-vous nous renseigner de manière précise l'impact sur les familles et sur les enfants ? (date de la mise en place, accès à l'établissement pour les enfants, accès pour les familles, aménagement des entrées ...).

Monsieur Dib nous explique qu'une badgeuse (machine pour fabriquer les badges) a déjà été achetée par l'école. Les badges seront faits pour les parents et accompagnateurs des enfants de maternelle qui sont en principe les seuls à pouvoir entrer dans l'établissement. Les élèves n'auront pas de badge.

Il ne sera pas installé de tourniquet. Le badge devra simplement pouvoir être présenté en cas de doute du surveillant. Pour les accompagnants exceptionnels, l'équipe va réfléchir à ce qui sera mis en place (badge temporaire par exemple).

Monsieur Dib espère que les badges seront mis en place à la rentrée de janvier.

Ces badges ont un effet dissuasif, en rendant la cible plus compliquée.

Monsieur Dib semble réticent à organiser une réunion d'information sur ce sujet.

- **Police dans l'école :**

Il a été vu des policiers dans l'école un matin sans que les parents n'aient été informés d'un évènement particulier. Pouvez vous nous donner des explications sur leur présence ?

La police est intervenue à la demande de l'école afin de les aider à aménager l'accès à l'école (stationnement).

- **Bénévolat des parents :**

Régulièrement, les enseignants font appel aux parents pour les aider lors de sorties ou d'ateliers pour la grande joie des uns et des autres. Toutefois, certains parents aimeraient alors être considérés comme des co-éducateurs et non pas comme des intrus dans l'école. Par exemple, n'est il pas possible de les faire patienter dans la loge plutôt que de les faire attendre sous la pluie ?

Monsieur Dib insiste sur le fait que les parents sont les bienvenus. L'école aimerait mieux les accueillir mais les conditions de sécurité ne le permettent pas. C'est impossible d'attendre dans la loge.

4. Voyages scolaires :

Nous savons que l'UPI vous a déjà posé la question, nous connaissons votre réponse sur la liberté pédagogique des enseignants... Aussi, L'APE voudrait vous demander de repenser les choses.

Serait-il possible de prévoir une harmonisation de la politique et du budget des voyages scolaires afin d'éviter toute discrimination et que chaque élève ait dans son parcours scolaire la possibilité de s'ouvrir sur l'extérieur.

Est il possible que le budget pour chaque voyage soit plus transparent et que les parents aient accès aux différents devis s'ils en font la demande ?

Une question se pose pour le projet théâtre en CM1. Parents et élèves sont très enthousiastes et plébiscitent ce projet mais les parents aimeraient savoir si son coût est lié au voyage proprement dit ou s'il est la conséquence de la venue d'une troupe ce qui à ce moment là devrait plutôt faire partie des frais liés à la scolarité. Le lycée ne pourrait il pas prendre en charge ces frais (soit directement soit par la fondation) ?

Sur l'harmonisation de la politique voyage scolaire, Monsieur Dib insiste sur le fait que l'école est très vigilante. Cette question est à l'ordre du jour du conseil d'école. Tous les élèves du CE1 au CM2 partiront cette année en voyage scolaire avec les enfants de leur niveau (et non pas forcément de leur classe s'ils sont en double niveau).

Sur le budget, Monsieur Dib nous répond que c'est une question traitée en conseil d'établissement. Quant au projet théâtre, les frais liés à la venue de la troupe sont bien répartis entre primaire et secondaire.

Monsieur Dib entend notre demande d'avoir accès aux devis et factures des voyages scolaires.

5. Vie scolaire :

- Délégués :

Dans le souci de l'éducation à la citoyenneté, pourrait-on harmoniser les règles d'élections des délégués afin qu'elles soient les mêmes dans toutes les classes ?

Monsieur Dib est très attentif à cette question et la traitera en conseil d'école. L'idée de la charte rédigée par les délégués est suggérée.

- Pronote :

Il a été entendu lors des réunions de début d'année qu'il était envisagé d'avoir recours à Pronote dès la maternelle et le primaire. Qu'en est-il ? Quelle est votre position sur le sujet ?

Pronote sera mis en place l'an prochain en primaire. Cette question sera traitée en conseil d'école.

- AVS :

Plusieurs questions nous ont été posées au sujet des AVS :

Est-ce possible d'avoir une AVS en maternelle ?

Qui décide ?

Aujourd'hui, combien d'enfants sont concernés ?

Comment est-elle financée ? Est-il possible de faire fonctionner la caisse de solidarité ?

Seriez-vous d'accord pour nous aider à faire une note d'information pour les parents ou à nous donner les contacts qui nous seraient utiles pour ce faire ?

Monsieur Dib est très réceptif à cette question qui sera également traitée en conseil d'école.

Il est tout à fait possible d'avoir une AVS en maternelle.

La décision est prise entre les parents, l'infirmière et l'école. Une convention est signée entre ces 3 parties.

L'AVS est choisie par les parents (l'école a une liste de personnes à proposer aux parents). La rémunération de l'AVS est à la charge des parents; éventuellement si l'élève est boursier, les parents peuvent demander à l'état français de les aider. Les familles, à l'étranger, peuvent essayer de trouver des aides au financement de la présence d'un AVS en se tournant soit vers l'entreprise dans laquelle ils travaillent, soit vers la mutuelle, etc. La caisse de solidarité ne peut pas servir à payer un salaire, en revanche elle peut servir à acheter du matériel.

L'APE remercie Monsieur Dib de l'avoir reçue et d'avoir pris le temps de répondre à toutes ses questions.